



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5189

Lyon 7e - Aménagement des espaces publics du secteur Pré-Gaudry - Approbation d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon - Lancement de l'opération n° 67016001 "Aménagement des espaces publics du secteur Pré-Gaudry" - Affectation d'une partie de l'AP n°2015-2, Programme 00012

Direction de l'Aménagement Urbain

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 NOVEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à Mme REYNAUD), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAMELIN (pouvoir à Mme BOUZERDA), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/5189 - LYON 7E - AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU SECTEUR PRE-GAUDRY - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA METROPOLE DE LYON ET LA VILLE DE LYON - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 67016001 "AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU SECTEUR PRE-GAUDRY" - AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N°2015-2, PROGRAMME 00012 (DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, le Conseil municipal a approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, qui comprend le projet d' « Aménagement d'espaces publics via convention de maîtrise d'ouvrage unique ».

Par délibération n° 2019/4833 du 1^{er} juillet 2019, la Conseil municipal a approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière de plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « CMOU Espaces Publics 2015/2020 », n°2015-2, programme 00012.

I- Contexte et objectifs :

Le secteur Pré Gaudry est un ancien site industriel de 8,5 ha délimité par les rues Pré Gaudry et des Balançoires au sud, la rue Lortet au nord, le boulevard Yves Farge à l'ouest et l'avenue Jean Jaurès à l'est.

Il constitue une réserve d'extension urbaine dans le prolongement nord de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Girondins.

La Métropole de Lyon a initié en 2018, suite à la cessation d'activité de l'entreprise Nexans, une démarche stratégique visant à développer une partie de ce foncier, et a procédé à l'acquisition d'une parcelle de 4,3 ha en vue d'y implanter des équipements.

Le projet prévoit donc l'installation :

- de l'école de Management Lyon (EmLyon), qui viendra conforter la vocation étudiante du 7^{ème} arrondissement, devenu l'un des premiers pôles universitaires de l'agglomération. L'arrivée de cet établissement d'enseignement supérieur sur ce territoire viendra renforcer les synergies existantes entre l'éducation, le tertiaire et l'industrie. L'ouverture de l'EmLyon est prévue à la rentrée 2022.
- d'un collège métropolitain qui accueillera environ 650 élèves ainsi qu'un équipement sportif qui accompagneront la croissance démographique du quartier de Gerland et répondront aux besoins des habitants. Les premiers élèves seront accueillis en septembre 2021.

Afin d'accompagner l'arrivée de ces équipements la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon ont programmé un ensemble de travaux de voirie et d'espaces publics.

L'objectif de la Métropole de Lyon et de la Ville de Lyon est d'assurer une cohérence globale des aménagements dès la phase de programmation / conception jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle entre les différents acteurs (Métropole de Lyon, Ville de Lyon, opérateurs privés).

II- Présentation du programme de travaux à réaliser sur le projet Pré-Gaudry à Lyon-Gerland :

Le projet s'inscrit sur un périmètre de 4,3 ha sur la partie sud du secteur Pré Gaudry. Les espaces publics respecteront les orientations définies par l'urbaniste-paysagiste de Gerland ; ils consisteront à s'inscrire dans la continuité de l'allée Fontenay :

- en réalisant un espace à dominante végétale favorisant le développement des mobilités douces pour répondre aux besoins des usagers et faciliter les déplacements intra-quartier (modes actifs, rabattement vers les transports en commun, signalétique, gestion du stationnement).
- en offrant un espace de respiration aux habitants du quartier. Pour cette raison, les espaces publics seront largement végétalisés afin de participer aux enjeux de développement durable, notamment la réduction des îlots de chaleur et la gestion de l'infiltration des eaux de pluie.

Pour la livraison de l'EmLyon et du collège, la Métropole de Lyon a programmé les travaux suivants :

- le prolongement de la rue de desserte Félix Brun en double sens, indispensable aux accès logistiques du collège dont la livraison est prévu pour la rentrée 2021 ;
- le prolongement de l'allée de Fontenay, espace à dominante végétale et réservé aux modes actifs sur lequel sera situé l'accès principal du collège ;
- la création d'un large espace végétalisé d'environ 3000m², lieu de respiration à l'échelle du quartier ;
- la réalisation de l'amorce d'une rue Est/Ouest devant relier l'avenue Jean Jaurès au boulevard Yves Farge, dont une partie du foncier est à acquérir ;
- a création d'ouvrages de rétention et d'infiltration des eaux pluviales ;
- a création de réseaux (électricité, gaz, télécom, éclairage, eau potable, assainissement, chauffage urbain).

La surface totale des espaces publics à aménager est ainsi estimée à environ 13 730 m².

À l'issue des études de faisabilité, l'enveloppe financière prévisionnelle globale affectée par la maîtrise d'ouvrage aux travaux d'infrastructures et études de maîtrise d'œuvre a été estimée à 5 864 917 €HT soit 7 037 900 €TTC.

III- Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage :

Ce projet relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrages :

- la Métropole de Lyon, au titre de ses compétences en matière d'aménagement du domaine de voirie ;
- la Ville de Lyon, au titre de ses compétences en matière d'éclairage urbain, d'espaces verts et d'équipements de vidéo-protection.

Compte tenu des liens existants entre les travaux et ouvrages relevant de la compétence de chacune des parties, de leur imbrication, et afin de garantir la cohérence et la coordination des interventions, il a été convenu, conformément aux dispositions de l'article L 2422-12 du code de la commande publique, que cette opération serait réalisée par un seul maître d'ouvrage, en l'occurrence la Métropole de Lyon, qui agira en tant que « maître d'ouvrage unique de l'opération ».

Une convention sera donc signée avec la Ville de Lyon pour confier à la Métropole de Lyon la maîtrise d'ouvrage de réalisation de l'opération.

La participation totale de la Ville de Lyon, correspondant au coût des ouvrages destinés à lui être remis est estimée à 1 538 880 €TTC, se répartissant ainsi :

- Espaces verts : 791 302 €TTC ;
- Eclairage urbain : 507 600 €TTC ;
- Vidéo-protection : 100 080 €TTC ;
- Maîtrise d'œuvre : 139 898 €TTC.

Il est donc proposé d'approuver la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à signer entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon et le lancement de l'opération « Aménagement des espaces publics du secteur Gaudry ».

Vu l'article L 2422-12 du code de la commande publique ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2019/4833 du 1^{er} juillet 2019 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission urbanisme - logement - cadre de vie - environnement - politique de la ville - déplacements - sécurité - voirie ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 67016001 « Aménagement des espaces publics du secteur Pré-Gaudry » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2015-2 « CMOU Espaces Publics 2015/2020 », programme 00012.
- 2- La Ville de Lyon confie la réalisation des équipements relevant de ses attributions à la Métropole de Lyon et approuve la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage unique comprenant la définition du programme, les éléments d'aménagement et l'enveloppe financière prévisionnelle.
- 3- M. Le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur le programme 00012, AP n°2015-2, opération n° 67016001 et seront imputées sur les chapitres 20, 21 et 23, fonction 824, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :
 - 2021 : 615 552 €;
 - 2022 : 615 552 €;
 - 2023 : 307 776 €
- 5- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations potentielles en particulier toutes subventions, y compris le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Michel LE FAOU